

Compte rendu de la séance du 30 juin 2017

PRESENTS : FAUGERE Michel - GAY Georges - GARREAU Line - GREGOIRE Marc - PAILLONCY Guy - TRIGNOL Michel

Excusés : GUITTARD Bernard (pouvoir à GAY Georges) – LETREN Rose-Line (pouvoir à TRIGNOL Michel) - PAPON Emmanuel (pouvoir à GARREAU Line)

Absent : VERGNE Christophe

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est adopté à l'unanimité.

Election d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du 24 septembre 2017

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes :

- **Délégué** : Georges GAY
- **Suppléants** : Michel TRIGNOL - Michel FAUGERE - Line GARREAU

Décisions modificatives

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget commune :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		500.00
60622	Carburants		-500.00

Budget assainissement :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		50.00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie		-50.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les opérations ci-dessus.

Litige RPI Bagnols-Larodde c/communes de Cros, Labessette, Trémouille St Loup

M. le Maire fait suite à la réunion qui s'est déroulée le 21 juin à La Tour d'Auvergne en présence des avocats de chaque partie, d'un conciliateur et d'un représentant du tribunal administratif.

Il en est ressorti que les parties se sont mises d'accord sur le principe de poursuivre ensemble le RPI tel qu'il fonctionne entre les cinq communes.

Les propositions formulées quant à la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles de Bagnols et Larodde sont établies sur les bases suivantes :

- 600€ par enfant scolarisé à Bagnols
- 400€ par enfant scolarisé à Larodde

S'agissant des arriérés qui ont fait l'objet de titres de recettes émis pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, il a été proposé que ces titres pourraient être réglés sur la base de l'arrêté préfectoral, à savoir :

- 500 € par enfant scolarisé à Larodde

- 700 € par enfant scolarisé à Bagnols

par les communes de Cros, Labessette et Trémouille et que ces dernières acceptent de se désister de leurs différents recours contre les titres de recettes et contre l'arrêté préfectoral.

Si l'ensemble des communes valide cette solution, une trame de convention pourrait être évoquée de la prochaine réunion de médiation qui aura lieu le 12 juillet.

Souhaitant mettre fin au contentieux existant, le conseil municipal valide les propositions exposées ci-dessus.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Lors de la dernière réunion de la communauté de communes, il a été décidé de conserver la répartition dite « de droit commun », ce qui implique que la commune de Larodde percevra la somme de 5 287€.

Questions diverses

* Viabilisation de l'emplacement aux Chambas : M. le Maire informe les élus avoir contacté Maître DUPIC pour la vente du lot à M. JOYON et être toujours en attente des devis du SIEG, du SIAEP Burande Mortagne et de l'entreprise Lemonnier.

Marc GREGOIRE suggère de mettre un panneau pour diffuser davantage sur la vente des lots.

RPI Bagnols-Larodde : Une baisse d'effectifs a été constatée sur le RPI, 50 élèves pour l'année scolaire en cours contre 36 élèves à la rentrée. *La décision de l'Education Nationale sur une éventuelle fermeture de classe aurait dû être diffusée fin août. Aujourd'hui - jeudi 6 juillet, jour de l'impression de ce bulletin - l'Inspecteur de l'Education Nationale nous a informés qu'aucune fermeture de classe n'aurait lieu à la rentrée prochaine.*

* Projet touristique sur les rives du lac « les Plattas » : M. le Maire a contacté l'association « clévacances », il s'agit d'un label ayant pour vocation de garantir et promouvoir des hébergements locatifs au niveau National. D'autre part, il fait part aux élus du tableau prévisionnel dépenses/recettes établi sur l'ensemble du projet touristique par la commission des finances.

La séance est levée à 21h30.

LE PROJET TOURISTIQUE SUR LES RIVES DU LAC « LES PLATTAS »

SERA PRÉSENTÉ LORS D'UNE REUNION PUBLIQUE

QUI AURA LIEU LE SAMEDI 15 JUILLET A 11H A LA SALLE DES FETES.